



À VENDRE

Prix : 422.497,00 € (prix hors frais)

DESCRIPTION

La Commune de Rebecq vend un terrain, d'une superficie de 2,49 ha, sis à l'angle de la Chaussée de Mons et du Chemin de la Chaussée (3ème Division - Section B - n°196v, 197d et 197f). Le bien est situé, au plan de secteur, en **zone de dépendances d'extraction** et en **zone de services publics et d'équipements communautaires**.

Le terrain bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ; est raccordé à l'égouttage public. Présence d'un parking et d'un bâtiment à l'avant du terrain.

POSSIBILITÉS URBANISTIQUES

Le futur projet doit être conforme au Plan de secteur et devra prendre en compte et collaborer avec les zones adjacentes du Plan de secteur : agricole, habitat à caractère rural, extraction et activité économique mixte.

CONDITIONS DE LA VENTE

Compte tenu de la situation du bien au plan de secteur, le futur projet doit être destiné aux activités d'utilité publique ou d'intérêt général (critères fixés). Le bien reste la propriété de la Commune jusqu'au complet paiement du prix.

INFORMATIONS RELATIVES À L'OFFRE

Tout candidat acquéreur doit remettre une offre écrite et dûment signée dans une enveloppe fermée portant l'indication « Offre Vélodrome », adressée à la Commune de Rebecq – Service Aménagement du territoire – Rue Dr Colson 1 – 1430 Rebecq.

Chaque offre devra contenir, sous peine de nullité, les éléments suivants :

- Une offre comprenant notamment le montant total de l'offre en lettres et chiffres (hors frais de notaire), la qualité de la personne qui signe l'offre, l'adresse du bien, la superficie et le nom du propriétaire ;
- L'esquisse et description du projet à présenter ;
- Un planning de réalisation d'un projet sur le site (définir le planning d'élaboration du projet, la date de dépôt de la demande de permis d'urbanisme et le planning de réalisation du projet après obtention dudit permis) ;
- L'attestation sur l'honneur de visite des lieux avant la remise des offres ;
- Une copie recto-verso de la carte d'identité de toutes les personnes qui signent l'offre et, pour les personnes morales, les documents nécessaires pour attester des pouvoirs d'engagement de la personne morale par les signataires de l'offre ;

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LE MERCREDI 13/01/2022

PRESENTATION DU PROJET : LE VENDREDI 28/01/2022

La Commune comparera les offres en tenant compte des critères fixés par le Conseil communal tout en se réservant le droit de ne pas accepter d'offre et de mettre fin à la procédure de vente.

RENSEIGNEMENTS – VISITE

Visite obligatoire du terrain : **le mercredi 22/12/2021 de 10h00 à 11h00 (aucune visite ne pourra avoir lieu en dehors de la date prévue).**

Site Internet : <https://www.rebecq.be/>

Contact : urbanisme@rebecq.be

Pour les questions relatives à l'urbanisme : s'adresser au service urbanisme (du lundi au vendredi de 8:45 à 11:45 et le mercredi de 13:30 à 15:45).

